

Politique d'accessibilité

A destination des personnes en situation de handicap (PSH)

Et adaptation de nos prestations



1^{ère} édition : 13 février 2024

Mise à jour : 9 janvier 2026

Préambule :

Le handicap est une condition qui limite ou entrave la capacité d'une personne à réaliser certaines activités de manière autonome ou à participer pleinement à la vie sociale en raison de facteurs physiques, sensoriels, cognitifs ou psychologiques.

Il peut être visible ou non visible et peut être permanent, temporaire ou évolutif.

Handicap Visible :

Un handicap visible est généralement perceptible par les autres sans nécessiter d'explication supplémentaire. Il peut inclure des conditions telles que :

- Mobilité Réduite : Une personne utilisant un fauteuil roulant, des bâquilles ou d'autres dispositifs de mobilité.
- Handicap Sensoriel : Cela peut inclure la surdité ou la cécité, où les limitations sensorielles sont visibles.
- Handicap Physique : Des conditions comme une malformation congénitale, une amputation ou une paralysie partielle peuvent être visibles.
- Troubles Neurologiques : Par exemple, une personne atteinte de paralysie cérébrale peut présenter des signes visibles de difficultés motrices.

Handicap Non Visible :

Les handicaps non visibles ne sont pas facilement apparents pour les autres et peuvent nécessiter une explication ou une sensibilisation supplémentaire. Ils comprennent :

- Troubles du Spectre Autistique (TSA) : Les personnes atteintes de TSA peuvent avoir des difficultés dans la communication sociale et des comportements répétitifs.
- Troubles de l'apprentissage : Comme la dyslexie, qui peut affecter la lecture et l'écriture, ou le TDAH, qui peut entraîner des difficultés de concentration et d'attention.
- Troubles de la santé mentale : Comme la dépression, l'anxiété ou les troubles bipolaires, qui peuvent avoir un impact significatif sur le fonctionnement quotidien.
- Maladies Chroniques : Comme le diabète, la sclérose en plaques ou la fibromyalgie, qui peuvent causer des douleurs et des limitations fonctionnelles sans être visibles extérieurement.

En résumé, le handicap peut revêtir de nombreuses formes et peut être visible ou non visible.

Il est essentiel de reconnaître et de respecter les besoins des personnes en situation de handicap, quels que soient leur nature et leur apparence.

Chez ADJECTIF CONSEIL, nous croyons fermement en l'importance de l'inclusion et de l'accessibilité pour tous. Nous nous engageons à fournir des formations accessibles à toutes les personnes, indépendamment de leur situation de handicap. Cette charte énonce nos **principes directeurs**, nos **engagements concrets** et les **actions** que nous mettons en place pour garantir une expérience de formation équitable et inclusive pour chacun de nos participants.

Principes Directeurs

Non-Discrimination : Nous nous engageons à respecter le droit fondamental à l'égalité des chances pour toutes les personnes, conformément à la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Conformité Légale : Nous respectons les lois et règlementations en vigueur en matière d'accessibilité, pour nous assurer que nos formations sont accessibles à tous, dans la mesure des possibilités d'adaptation liée à nos thèmes de formations. (Loi du 5 septembre 2018 pour la "liberté de choisir son avenir professionnel")

Accompagnement Personnalisé : Nous reconnaissons que chaque personne peut avoir des besoins spécifiques en matière d'accessibilité. Nous offrons un accompagnement personnalisé pour répondre à ces besoins de manière efficace et respectueuse.

Engagements Concrets & actions possibles

Formations en Présentiel :

Lorsque nous sommes responsables du choix du lieu de l'intervention, nous veillons à ce que les locaux et installations soient accessibles aux personnes en situation de handicap, en conformité avec les normes d'accessibilité en vigueur.

Formations en Distanciel :

Nos formations en distanciel sont accessibles via des plateformes en ligne telles que Zoom et Klaxoon. Nous utilisons les fonctionnalités d'accessibilité de ces plateformes pour faciliter la participation des personnes en situation de handicap.

Toutes nos sessions en ligne peuvent être accompagnées de sous-titres pour les personnes malentendantes, et nous mettons à disposition des documents supplémentaires dans des formats accessibles. (sur demande spécifique)

Communication et Sensibilisation :

Nous sensibilisons nos intervenants à l'importance de l'accessibilité. Pour faciliter l'expression discrète des besoins des participants à nos formations, nous leurs posons systématiquement la question d'un éventuel besoin d'adaptation des supports ou des modalités de leur participation.

Conclusion

Cette charte d'accessibilité témoigne de notre engagement en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité pour tous. Nous continuerons à travailler activement pour améliorer nos pratiques et garantir que nos formations sont accessibles à chacun, sans exception. Si vous avez des questions ou des besoins spécifiques en matière d'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec Annabelle Duval, référente Handicap pour Adjectif Conseil.

Pour Adjectif Conseil, le 9 janvier 2026, Annabelle DUVAL, gérante